



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT HUMAIN ET AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION EDUCATION, SCIENCE ET CULTURE

PROGRAMME D'IMMERSION DES JEUNES DIPLOMES DANS LES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO

Termes de références (TDR)

I- CONTEXTE

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté sa nouvelle vision 2050 qui se décline comme suit : « Une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuse des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable ».
- Cette aspiration requiert de s'investir davantage dans le capital humain pour un développement durable et un renforcement de l'efficacité des programmes.
- Le renforcement des capacités des jeunes diplômés sur son espace s'avère donc important, afin de leur offrir des opportunités d'immersion dans les programmes communautaires. Cela permet une insertion professionnelle des jeunes diplômés des universités et grandes écoles qui viennent de finir leurs études et souhaitant trouver une opportunité professionnalisante et acquérir une solide expérience professionnelle.
- Mis en place depuis 2017, le Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO a connu un engouement. Le Programme offre une véritable opportunité aux jeunes diplômés de connaître les réalités pratiques de l'entreprise, d'acquérir l'expérience d'une organisation internationale et de vivre dans un environnement multiculturel. Le Programme apporte un appui considérable aux Départements, Agences, Représentations résidentes et Institutions de la CEDEAO, en allégeant les charges de travail des personnels de la CEDEAO.

II- JUSTIFICATION

Au regard des difficultés rencontrées, le Département Développement Humain et Affaires Sociales après avoir tiré les leçons de la mise en œuvre du Programme passé, a décidé depuis 2021 de réorienter les objectifs dudit Programme en renforçant sa portée et en

créant les conditions adéquates pour sa mise en œuvre. Le nouveau Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les institutions de la CEDEAO, s'inscrit donc dans la mission du développement du capital humain du Département, mais aussi dans le cadre du nouveau Programme de mobilité Nnamdi Azikwe (ENAAMS). Ainsi, la mobilité des jeunes diplômés dans des pays autres que les leurs est encouragée. Le programme devrait par ailleurs mieux permettre d'avoir des résultats plus efficaces, aussi bien bénéfiques à la CEDEAO comme aux jeunes diplômés. La sélection devrait se faire sur la base des critères objectifs, transparents, afin d'obtenir des résultats plus probants.

III- OBJECTIFS DU PROGRAMME

✓ *Objectif global :*

- Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, en leur offrant l'opportunité de mieux connaître les programmes de la CEDEAO, en même temps qu'ils donnent leur contribution pour une efficacité dans la mise en œuvre de ces programmes.

✓ *Objectifs spécifiques :*

- Offrir une possibilité d'immersion dans les services de l'Institution régionale (Institutions, Agences, Départements, Représentations résidentes) ;
- Créer un cadre qui permet aux jeunes diplômés de contribuer à la mise en œuvre des programmes majeurs de la CEDEAO au sein des Départements, Agences, Représentations résidentes et Institutions.

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Les jeunes diplômés acquièrent une expérience professionnalisante à travers leur immersion dans les Institutions de la CEDEAO, indispensable pour leur carrière ;
- Les jeunes diplômés apportent leur contribution à la mise en œuvre des programmes de la CEDEAO.

V- PUBLIC CIBLE :

- Jeunes diplômés des Etats membres de la CEDEAO, âgés de 32 ans maximum.

VI- CRITERES DE SELECTION

- Être ressortissant d'un pays membre de la CEDEAO ;
- Être titulaire d'un diplôme de Licence, Master, doctorat ou avoir un diplôme équivalent ;
- Soumettre :
 - Une demande à la Commissaire de la CEDEAO en charge du Département Développement Humain et des Affaires Sociales qui décrit la motivation du candidat avec expression de ses centres d'intérêt, le choix du profil

demandé, du lieu d'immersion souhaité, ainsi que **l'engagement du candidat à respecter les termes et conditions du programme** ;

- Un Curriculum vitae (pdf) ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (pdf ou jpeg) ;
- Une copie du ou des diplôme (s) académique (s) ou de son équivalent (pdf).

VII- MODALITES ET PROCESSUS DE SELECTION

- Un appel à candidature est lancé chaque année pour la réception des candidatures au Programme d'immersion ;
- Les postes du programme d'immersion sont définis avec les Départements et structures d'accueil avant chaque Programme, ce qui permet au candidat de postuler selon le besoin exprimé par ces structures ;
- La sélection du Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les Institutions de la CEDEAO se fait par un Comité technique de sélection ;
- Le Comité technique de sélection est composé de représentants des Départements suivants : Département Développement Humain et Affaires Sociales ; Département des Services Internes (administration, finances, ressources humaines, TIC, passation de marché) ; Direction des Affaires Juridiques ; Bureau du Président. Le Comité peut faire appel à toute autre personne ressource pour l'aider dans la sélection des candidats ;
- Seuls les candidats sélectionnés sont contactés pour la suite du processus.

VIII- CONDITIONS DU PROGRAMME

- Le programme d'immersion a une durée d'un an non renouvelable ;
- Une allocation mensuelle forfaitaire de 500 dollars sur 12 mois maximum pour le jeune diplômé désirant effectuer son immersion dans son propre pays ;
- Une allocation mensuelle forfaitaire de 800 dollars sur 12 mois maximum pour le jeune diplômé désirant effectuer son immersion dans un autre pays que le sien ;
- Un billet aller-retour de son pays au pays d'accueil pour le jeune diplômé effectuant son immersion dans un autre pays que le sien ;
- Une assurance vie et accident, et une assurance santé pour le jeune diplômé bénéficiaire du Programme ;
- Le Programme ne prend pas en charge d'autres types d'assurance ;
- Le jeune diplômé est chargé de se loger et d'assurer son transport local (Dans certains cas, des arrangements sur l'allocation du jeune diplômé pourraient être faits pour faciliter son logement) ;
- Le programme d'immersion ne donne pas droit à un emploi à la CEDEAO ;
- Le jeune diplômé renonce au Programme s'il bénéficie déjà d'un autre système de soutien des institutions de la CEDEAO, la cumulation n'étant pas possible ;
- Les jeunes diplômés ayant déjà bénéficié du Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les Institutions de la CEDEAO ne sont plus éligibles ;

- Le jeune diplômé signe avant le début du programme d'immersion une charte d'engagement dans laquelle il s'engage à respecter les conditions du programme, et à ne faire aucune réclamation tendant à perturber le bon fonctionnement des services.

IX- DUREE, LIEU ET MODALITES DU PROGRAMME

- Le Programme d'immersion des jeunes diplômés dans les Institutions de la CEDEAO a une durée d'un an, soit 12 mois maximum (non renouvelable) ;
- Le Programme est réalisé dans les Départements, Agences, Représentations résidentes et Institutions de la CEDEAO, ou tout autre lieu dument désigné par la CEDEAO ;
- Le jeune diplômé bénéficiaire du Programme, à la fin de son immersion, produit un rapport en trois copies dont une copie est envoyée au Département chargé du Développement Humain et des Affaires Sociales (DHAS), une autre copie au département utilisateur et la dernière copie pour le jeune diplômé lui-même ;
- Les modalités pratiques du déroulement du programme seront définies en rapport avec la structure d'accueil ;
- Le jeune diplômé bénéficie d'un superviseur qui suit son travail tout au long du Programme et lui permet d'acquérir l'expérience professionnelle adéquate ;
- Le jeune diplômé est tenu (obligatoirement) de participer en présentiel ou en ligne (pour ceux ne résidant pas à Abuja) à toute réunion d'information ou de restitution de programme convoquée par la Coordination du programme.

X- COORDINATION DU PROGRAMME

- La coordination du programme d'immersion est assurée par la Direction Education, Science et Culture, dans le Département Développement Humain et Affaires Sociales de la CEDEAO. Celui-ci détermine le nombre de bénéficiaires par Programme, selon les besoins exprimés par les structures d'accueil ou selon les besoins d'insertion exprimés par le Département pour certains cas spécifiques.